



de Vous à Nous !

LETTRE D'INFORMATION // NEWSLETTER // MARS 2023

Édito

Par delà les mots, les actes parlent.

Mai 2020 à mars 2023... trois années à votre service... dont deux que la pandémie a semées d'obstacles que notre équipe a affrontés pour respecter ses engagements... Les projets figurant sur notre programme sont déjà bien avancés alors que trois années d'actions sont encore à venir.

Aujourd'hui pas d'augmentation d'impôts tout en veillant à l'amélioration de notre commune et à votre bien-vivre : travaux de voirie, nouveaux équipements urbains, fêtes traditionnelles maintenues et enrichies de nouvelles animations, subventions aux très nombreuses associations, modernisation des

équipements et du cadre d'enseignement dans les deux écoles, actions intergénérationnelles, colis de Noël généreux, nouveaux équipements de communication... et bien d'autres actions dont la nature administrative ou fonctionnelle échappe à la mise en évidence.

Tout cela et tout ce que nous allons initier, en assurant une vice-présidence au sein de la Communauté de communes qui me permet de défendre vos intérêts, je ne peux ni ne veux revendiquer sa mise en œuvre à moi seule, sachant que l'équité dans l'intérêt général reste de mon devoir. Je veux ici saluer les membres de

mon équipe qui sont à mes côtés quotidiennement comme acteurs et comme force de proposition. Je veux rappeler que ce sont « aussi » des êtres humains. Dans mon équipe, il y a eu des personnes touchées par le décès, la Covid, la grippe, des soucis de santé ou encore des événements difficiles... et malgré cela, le bilan de notre travail est incontestable.

Nous avons eu la tristesse de perdre brutalement Christine Dorin, fidèle élue dont la discrétion, la générosité et l'efficacité étaient appréciées dans mon équipe. Elle demeurera dans nos mémoires et dans nos cœurs.

« C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble. »

Michel de Montaigne

Zoom

PROPRIÉTAIRES, TOUS CONCERNÉS !

Pour chacun des locaux qu'ils possèdent
TOUS LES PROPRIÉTAIRES doivent indiquer :

- > à quel titre ils l'occupent
(habitation principale ou secondaire)
- > quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes,
l'identité des occupants et la période
d'occupation

**Obligation déclarative à réaliser
avant le 1^{er} juillet
dans votre espace personnel sur
www.impots.gouv.fr**



Bien vivre à Gargas

Le CCAS vous propose

En partenariat avec l'ASEPT Paca (regroupement de différentes caisses : Msa, Rsi, Carsat, Camieg de la région), les ateliers « Numérique » sont programmés du mercredi 5 avril au mercredi 7 juin 2023.

Autres ateliers prévus cette année :

- « Gestes de premier secours » (3^e trimestre, date à confirmer)
- « Atelier équilibre » du 2 octobre au 18 décembre

Pour les inscriptions à ces différents ateliers ou pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Laurent au 04 90 74 94 26.



Ont participé à la rédaction de ce numéro :

V. Armand (Communication), V. Espana (Enfance, Jeunesse, ACCEM), L. Garcia (Culture, Sports) M.J. Laurent (Action sociale), C. Mietzker (Environnement, Agriculture), O. Manuelian (Associations) et P. Siaud (Sécurité Civile).

Vous pouvez télécharger

« De vous à nous » sur notre site www.gargas.fr, en retirer un exemplaire à l'accueil de la mairie, ou le recevoir par mail en vous abonnant auprès de info@gargas.fr

Bien vivre à Gargas

► Notre marché de plein air continue

Qu'il pleuve, qu'il vente ou que le soleil inonde la place Cœur Village, cela fait un an que chaque vendredi le marché vous attend... une présence souriante et une qualité qui ravit bien des personnes, satisfaites de trouver des produits locaux.



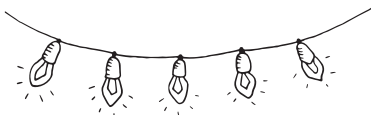
► Le marché de Noël 2022

Lancé en 2021, notre tout premier marché de Noël était dans toutes les mémoires. Un succès inattendu, inoubliable!

Les 4 et 5 décembre 2022, date tenant compte des autres marchés de Noël annoncés à la ronde, les chalets étaient nombreux au rendez-vous avec des étals créatifs et de nouvelles animations...

Hélas, un très mauvais temps sur les 2 jours a mis le Père Noël et tout le monde à rude épreuve!

On nous l'a dit depuis et on nous le répète : bravo à l'équipe qui avait tout fait pour donner du bonheur aux grands et aux petits! Le Marché de Noël est une merveilleuse initiative pour égayer la commune et tous attendent celui de 2023 avec impatience et en espérant un temps clément.



► 13 mai 2023 : repas de printemps

Toute personne née en 1952 ou avant et habitant à Gargas est cordialement invitée à ce repas traditionnel offert par la commune et organisé dans la cour de l'école élémentaire « Les Ocre ».

Les personnes enregistrées sur les listes électorales de Gargas vont tout naturellement recevoir une invitation. Par contre, pour toute personne ne figurant pas sur ces listes électorales et/ou venant d'arriver sur la commune, il faut se faire connaître auprès de Mme LAURENT.

Tél. : 04 90 74 94 26 - Mail : adjoint2@gargas.fr

► Nos deux écoles fêteront Carnaval

Deux animations festives sur le thème du Carnaval sont prévues pour tous les enfants le **mardi 11 avril**.

Est programmé un spectacle de magie à l'école maternelle « Les Sources » le matin ainsi qu'à l'école élémentaire « Les Ocre » l'après-midi, laquelle organisera dans la cour un goûter et des jeux.

Le détail des festivités de cette journée sera communiqué ultérieurement aux familles par les directrices de ces écoles.



► Centre de loisirs... délocalisations cet été

Prévus en juillet et août, les travaux de désimperméabilisation, de végétalisation et d'aménagement de la cour de l'école élémentaire « Les Ocre » nous amènent à délocaliser notre centre de loisirs pour cet été 2023.

De ce fait,

- les enfants de 3 à 5 ans seront accueillis à l'école maternelle « les Sources ».

- pour les enfants de 6 à 11 ans, la mairie de Gargas doit signer avec le centre de loisirs de la mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt une convention d'accueil.

Une réunion publique d'information sera organisée au courant du mois de mai.

Toutes les conditions d'inscription vous seront communiquées ultérieurement par l'intermédiaire des écoles, sur notre site Internet, nos panneaux d'affichage municipaux et sur le panneau lumineux.

► Paroles du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Message de nos jeunes élus au nom de tous les enfants de Gargas

Voeux du CME

Le 14 janvier lors de la cérémonie publique des vœux, Madame le maire Laurence Le Roy a passé le micro à Eloïse, porte-parole du Conseil Municipal des Enfants :

« Au nom des élus du Conseil Municipal des Enfants et de tous les enfants que nous représentons, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

C'est une grande chance qu'au sein de la mairie, on nous donne la parole, à nous les enfants.

Et c'est pourquoi nous avons l'envie et le devoir de travailler et d'avancer pour la mise en place de projets pour notre « Bien vivre à Gargas » et dans notre école.

Nous avons beaucoup d'idées et pourrons prochainement les présenter dans l'espoir qu'elles puissent être réalisées.

Merci et bonne soirée. »

On a percuté Sophie... en plein village!

« Notre Sophie, cette silhouette d'enfant face à l'école élémentaire de Gargas, très visible le jour comme la nuit car fluorescente, a été heurtée de plein fouet, écrasée entre la nuit du 3 et la matinée du 4 février!

Nous sommes très en colère... bien sûr le conducteur irresponsable ne s'est pas fait connaître.

C'est inadmissible... Nous l'avions missionnée justement pour alerter les automobilistes... « Attention, enfants! ».

Sophie, nous l'avions désirée et obtenue justement pour nous protéger.

Elle partage cette fonction en duo avec PAUL, tandis que TOM se trouve sur le parking de la maternelle: des prénoms choisis pour nous représenter, trois silhouettes à peine posées en juillet 2022!

Oui Sophie « ce n'était qu'une silhouette », mais qu'en aurait-il été si c'était un de nous qui passait par là ?

Nous vous demandons d'être tous responsables et soucieux de votre entourage. Merci pour nous et pour notre avenir. »

Rappel: Cette zone est limitée à 30 km/h avec deux ralentisseurs, vous devez rester maître de votre véhicule et de votre comportement.



► Les projets du Conseil Municipal des Enfants

Les jeunes élus du CME de 2022/2023 ont choisi 3 thèmes pour leur mandat :

1/ L'environnement : le contrôle du gaspillage à la cantine

Mise en place à la cantine de l'école élémentaire des bacs de tri sélectif, dont un avec pesée journalière des déchets alimentaires: relevés affichés avec pour objectif de sensibiliser au gaspillage alimentaire et d'orienter les enfants vers des solutions.

2/ L'alimentation : un guide pour une alimentation équilibrée

Projet pédagogique sur l'importance d'une bonne alimentation quotidienne selon un rythme et des besoins adaptés à chaque enfant.

L'accent sera porté sur le petit-déjeuner, trop souvent délaissé au profit d'un « en-cas » vite fait, rarement équilibré et consommé en récréation. Son effet tardif de « coupe-faim » engendre en effet une perte d'appétit et donc du gaspillage alimentaire à la cantine scolaire.

Avec la création de ce mini-guide, les jeunes membres du CME souhaitent présenter à leurs camarades l'importance qu'occupe dans le cadre d'une alimentation équilibrée un petit-déjeuner sain, gourmand et varié, une place centrale dans la journée des enfants (sujet traité en accompagnement de Mme Julie Rigaux, Chargée d'animation Projet Alimentaire Territorial au Parc naturel régional du Luberon).

3/ Le bon comportement pour secourir

Toujours en adéquation avec leur volonté d'aider et accompagner les autres, les membres du CME ont souhaité être formés pour agir en cas de risques.

« Comprendre les risques pour savoir les éviter »: le Centre de Secours d'Apt accompagnera nos jeunes élus pour les sensibiliser aux bons gestes et pour acquérir des réflexes instinctifs.



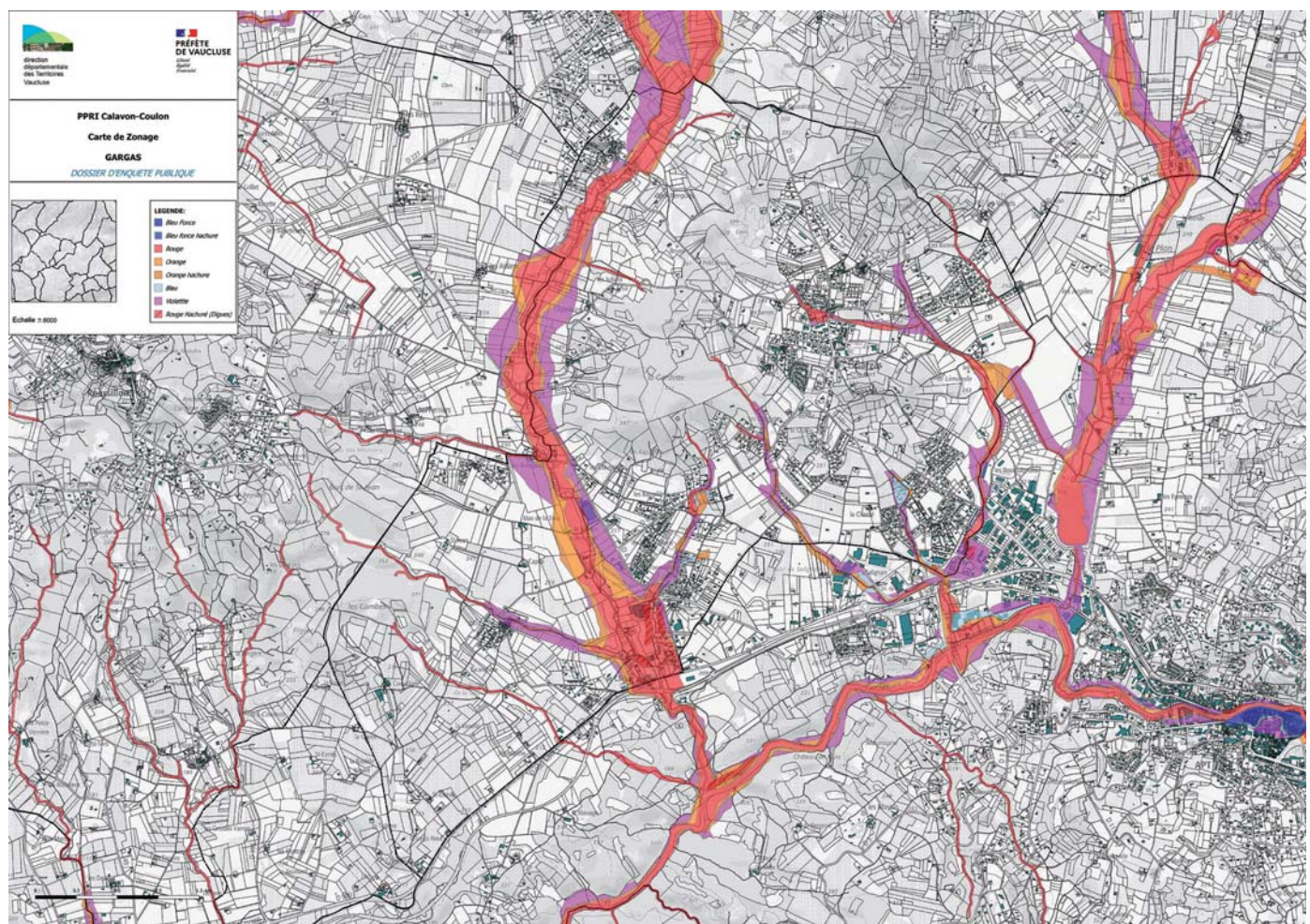
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DU BASSIN VERSANT DU CALAVON-COULON ET DE SES AFFLUENTS

Ce plan élaboré par les services préfectoraux s'imposera à nos documents d'urbanisme.

Le projet, dont les premiers travaux remontent à près de 10 ans, a fait l'objet de présentations en séances publiques il y a 3 ans. Notre PLU prend déjà en compte certaines de ces règles pour les autorisations d'urbanisme.

Règlement de l'enquête publique en cours

La réalisation du plan de prévention (PPRI Calavon-Coulon) répond à trois priorités : préserver les vies humaines, réduire la vulnérabilité globale des biens et le coût des dommages, et faciliter la gestion de crise et le retour à la normale après la crue.



Ces objectifs fondamentaux conduisent à :

- interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses (aléa fort et moyen) où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes et la protection des biens ne peuvent être garanties intégralement
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés,
- limiter les implantations nouvelles dans les zones inondables soumises à un aléa faible,
- sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues les plus fréquentes,
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques, pour les zones situées en amont et en aval du projet,
- protéger la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau,
- préserver le caractère encore naturel des vallées concernées.

DOSSIER DE FOND

Le zonage réglementaire du PPRi Calavon-Coulon est élaboré en application des objectifs cités ci-dessus et par l'analyse du contexte local.

Enjeux	Crue de référence centennale			Crue supérieure
	Fort	Moyen	Faible	Résiduel
Centres urbains denses	Bleu foncé	Bleu foncé hachuré	Bleu	Violet
Zones urbanisées et zones économiques	Rouge	Orange	Bleu	Violet
Zones peu ou pas urbanisées	Rouge	Orange	Orange hachuré	Violet
Bandes de sécurité arrière-digue	Rouge hachuré	Rouge hachuré	Rouge hachuré	Rouge hachuré

L'intensité de l'aléa résulte du croisement entre les valeurs de hauteur d'eau de submersion et de vitesse d'écoulement. Les enjeux du territoire sont différenciés selon le mode d'occupation du sol :

- le centre urbain qui se caractérise notamment par son histoire, une occupation du sol de fait importante, une continuité bâtie et une mixité des usages entre logements, commerces et services,
- les espaces urbanisés hors centre urbain
- les espaces peu ou pas urbanisés (espaces naturels et agricoles...).

Pour chacune de ces zones on a défini une cote de référence à laquelle sont liées des prescriptions, soit :

1/ les dispositions obligatoires applicables aux biens et activités existant :

mesures obligatoires telles qu'un diagnostic des risques de chaque bâtiment situé dans une zone à risque et

des actions de réduction de vulnérabilité qui seront fortement subventionnées sur les 5 premières années.

2/ les dispositions générales pour les projets nouveaux :

interdictions, autorisations et autorisation sous conditions

3/ les dispositions spécifiques aux constructions et installations de service public et d'intérêt collectif :

interdictions et autorisations sous conditions

La cote de référence de 2,50 m pour la zone rouge et de 1,20 m pour la zone orange implique l'interdiction de constructions nouvelles, la limitation et la mise sous condition des extensions. En zone bleue et violette, il sera globalement possible de construire au-dessus de la cote de référence qui est de 0,70 m.



Petit lexique

- **Aléa**
c'est la probabilité d'apparition d'un phénomène naturel, d'intensité et d'occurrence données sur un territoire donné, soit ici la crue de référence centennale du Calavon-Coulon et de ses affluents.
- **Enjeux**
les personnes, biens, activités, moyens, patrimoines susceptibles d'être affectés par une crue
- **Cote de référence**
c'est la hauteur d'eau pour la crue centennale de référence. Par précaution, la cote de référence sera de 20 cm au-dessus de la hauteur d'eau (20 cm = épaisseur moyenne d'une dalle de plancher). La cote de référence est fixée au-dessus du terrain naturel au droit de l'emprise de la construction.
- **Crue centennale**
la crue centennale est un débit qui a une chance sur cent d'être observé ou dépassé chaque année. Elle est calculée de façon statistique, grâce aux historiques des pluies et débits observés plusieurs années de suite sur les cours d'eau concernés, modélisation hydraulique réalisée par des bureaux d'études sous l'égide de la direction départementale des territoires (DDT).

Un village qui évolue

► Budget participatif : c'est parti !

La commission dédiée à la validation des projets a retenu la proposition de Madame Maryse Repellin*, qui suggérait d'égayer la place Cœur Village.

Dans leur finalité, les aménagements concerneront l'espace devant VIVAL, pour en faire un espace verdoyant (plants fournis par la pépinière SEMAIRE). Le projet prévoit de nettoyer et polir les murets bas en pierre taillée et de raviver les 6 colonnes (prestations assurées par METRAL), de végétaliser l'ensemble y compris les structures hautes en aluminium, de transformer la fontaine en une vaste jardinière fleurie ainsi que d'habiller le bloc de bouteilles de gaz sans entraver son utilisation, avec un « moucharabieh », dentelle de métal ajouré, réalisée sur mesure par une entreprise locale (CUT METAL). * Identité de l'administrée citée avec son accord



Interprétation d'artiste

► MATHIEU LUSTRERIE s'agrandit

Reprenant « à l'identique » des bâtiments d'usine dont il restait peu de vestiges, l'entreprise a inauguré ces nouveaux locaux mi-décembre, avec une prestigieuse exposition gratuite sur plus d'un mois, « 60 ans de la Porsche 911 mis en lumière », un magnifique événement qui a attiré à Gargas plus de 55 000 visiteurs (dont certains venant de bien loin).

Agréables cheminements entre les murs de briques rouges, anciens bassins de décantation réhabilités et engazonnés, l'extension jalonne des lieux de promenade ouverts à tous, l'entreprise offrant toujours libre accès à ses locaux, à la découverte de ses collections de lustres mais aussi de ses extraordinaires créations.



Gargas, un village durable

► Stop aux « zones blanches »

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, l'État demande de remédier aux lieux où les connexions sont mauvaises ou nulles, zones dites « blanches », car il faut **pouvoir vite alerter, intervenir, informer tout le monde en cas de sinistre**.

Or les antennes mono-opérateur actuelles qui défigurent le clocher de l'église ne desservent pas tous les fournisseurs d'accès et ne couvrent pas tout notre territoire.

Nous avons donc consulté Bouygues Télécoms, opérateur officiellement chargé de mission par l'État.

Le permis de construire de Bouygues Télécoms a été présenté au conseil municipal du 28 septembre et bien sûr affiché en mairie : un pylône multi-opérateurs sera mis en place de celui existant depuis longtemps au sommet de la colline du Fort.

Des tracts sur la dangerosité des émissions électro-magnétiques ont arrosé certaines boîtes aux lettres !

Faute de le faire de vive voix car ces tracts sont bien sûr « courageusement » anonymes, nous répondons ici en reprenant le courrier du responsable des Relations Territoriales Bouygues Telecoms.

« ... Ne seront posés que deux faisceaux hertziens destinés à rapatrier les communications d'autres relais alentour.

A contrario des antennes panneaux, les faisceaux hertziens sont des équipements de communication « point à point » entre 2 sites fixes, qui assurent le rapatriement des communications vers nos centraux téléphoniques (pour imager, le faisceau hertzien fonctionne comme un rayon laser).

Ce type de faisceau n'émet pas de Champs électromagnétiques « large bande ». Pour rassurer les riverains, nous pouvons proposer des mesures de Champs (CEM), avant puis après l'installation, au même endroit. »



► Pour demander une « mesure CEM », compléter le formulaire CERFA N° 15003*01 (notice N° 51733 #01) et le déposer à la mairie qui l'enverra à l'Agence Nationale des Fréquences.

► Bon anniversaire Lucie !

Arrivée en 1972 à Gargas, Madame Montoy a eu 100 ans en début décembre. Elle est à la tête de cinq générations !

Au nom de la commune, Madame le maire a tenu à fêter cette aimable centenaire qui vit toujours dans sa maison au quartier des Billards. Surprise en pleine partie de cartes avec sa sœur (âgée de 95 ans), Madame Montoy s'est prêtée de bonne grâce à une photo souvenir avec Laurence Le Roy.



► Et si on parlait « environnement » ?

Vous aimeriez faire une proposition pour la qualité de vie à Gargas, avoir ou faire des suggestions quant aux économies d'énergie, obtenir des informations pratiques... bref avoir un entretien avec nous à propos de votre/notre proche environnement ?

Corinne Mietzker, déléguée environnement, propose de vous recevoir le mardi après-midi à la mairie, sur rendez-vous en téléphonant au 04 90 74 12 70.

ACTU

► La vignette CRIT'Air, kesako ?

Outil au service des collectivités locales pour des mesures volontaristes sur la qualité de l'air, la vignette Crit'Air classe les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote. Plus le numéro de la vignette est élevé, plus le véhicule est considéré polluant.



La vignette est obligatoire pour :

- circuler dans les « zones à faibles émissions mobilité » décidées par les collectivités afin d'améliorer durablement la qualité de l'air.
- circuler en cas de mise en œuvre de la « circulation différenciée » décidée par la préfecture lors d'épisode de pollution. Voiture, utilitaire, moto, scooter, poids-lourd : tous sont concernés.

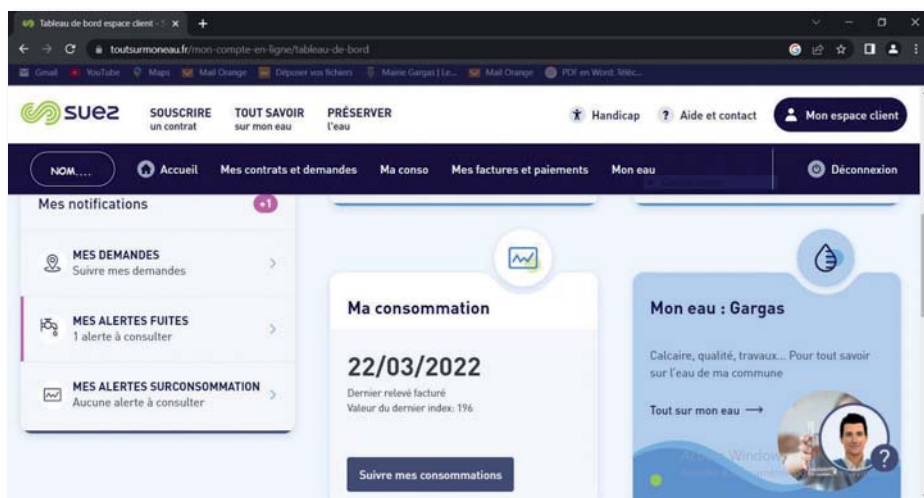
La vignette est d'un coût très modique (3,72 €, frais d'affranchissement compris).

Attention aux arnaques : achetez votre vignette uniquement sur le site officiel du ministère : www.certificat-air.gouv.fr



► Maîtrisez votre consommation d'eau

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux modernise depuis 2020 son service de distribution d'eau potable en déployant la télérelève afin que chaque abonné accède à la maîtrise de son budget et de sa consommation propre.



• meilleur suivi de la consommation d'eau potable

accès à la consommation quotidienne depuis son espace personnel : données enregistrées tous les jours disponibles le lendemain

• **facture établie sur la base de la consommation réelle**
facturation des consommations réelles et non de celles estimées.

• **alerte en cas de consommation anormale**
service d'alerte par e-mail, par SMS ou par courrier, si consommation anormale ou présomption de fuite.

► Pour le renouvellement, le renforcement et l'extension du réseau d'eau potable, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux a investi plus de 3M€ en 2022, dont 79K€ pour le seul territoire de Gargas.

En savoir + www.duranceluberon.fr



► Enedis, l'électricité en réseau à votre service

Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie, chargés de commercialiser et gérer le contrat d'électricité. Entreprise de service public, Enedis développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle assure les raccordements, le relevé des compteurs, le dépannage 24h/24 et toutes les interventions techniques.

Le réseau électrique pour Gargas :

- 66 producteurs (Solaire, Eolien, Cogénération...)
- 75 % des foyers équipés du compteur Linky,
- 71 km en Basse Tension (dont 58 % en souterrain)
- 28 km en Moyenne Tension (dont 59 % en souterrain)

À votre service

Accueil des clients : 09 70 83 19 70

Dépannage 24h/24 et 7j/7 : 09 726 750 84

« Enedis à mes côtés » : application mobile gratuite et intuitive
mon-compte-client.enedis.fr, suivi consommation avec compteur Linky



► Que faire si « le disjoncteur a sauté » ?

Il faut identifier sur le tableau le disjoncteur qui a coupé le courant dans un circuit associé.

- 1/ couper (abaisser) tous les disjoncteurs divisionnaires et secondaires de votre tableau électrique
- 2/ réenclencher (remonter ou pousser) le disjoncteur principal de votre branchement
- 3/ puis réenclencher (remonter ou pousser) les disjoncteurs divisionnaires puis les secondaires un par un en observant 3 secondes entre chaque manœuvre
- 4/ celui qui crée le court-circuit va de nouveau faire sauter le principal... il est repéré !
- 5/ réenclencher tous les autres disjoncteurs
- 6/ maintenant que vous avez la source de la panne, débranchez ce qui se trouve aux prises correspondantes si vous pouvez, et appelez un électricien.

► Don du sang... UNE ANNÉE TRÈS CRITIQUE !

Appuyant le courrier des Établissements Français du Sang (EFS) adressé au Président de la République, Monsieur Jean-François Lovisol, député de Vaucluse, a attiré l'attention du Ministre de la Santé et de la Prévention sur la pénurie de produit sanguins et de ressources financières (lettre en date du 5 janvier 2023).



Le constat: fin septembre 2022, on relevait 300 « emplois collecte » vacants (médecins ou infirmiers) et 1 069 collectes annulées. L'EFS a priorisé le prélèvement de « sang total » et de plaquettes au détriment du plasma.

Le contexte: assujettie à la TVA par la Cour de Justice Européenne, l'EFS compense progressivement depuis 2000 ce « trou de recette » de 70 M€/an. L'explosion du coût de l'énergie en 2023 crée une dépense supplémentaire de plus de 20 millions d'euros ! Or l'EFS doit s'équiper pour atteindre l'autosuffisance en plasma sanguin à l'horizon 2025.

		DONNEURS							
		O+	O-	A+	A-	B+	B-	AB+	AB-
RECEVEURS	O+	●	●						
	O-		●						
	A+	●	●	●	●				
	A-		●		●				
	B+	●	●			●	●		
	B-		●				●		
	AB+	●	●	●	●	●	●	●	●
	AB-		●		●		●		●

ÉTAT DES STOCKS (exemple en région sud, semaine 5)

STOCKS CRITIQUES : B+

STOCKS INSUFFISANTS : O+ et O-, B- et AB+

STOCKS SATISFAISANTS : A+, A- et AB-



Le rapport moral reçu suite à l'assemblée Générale de l'Amicale des Donneurs de sang Bénévoles valide les difficultés croissantes sur notre propre territoire.

« Suite à l'annulation de plusieurs collectes ces dernières années, le nombre de dons a chuté. Sur les 133 donneurs qui se sont présentés aux collectes de Gargas en 2022, 93 ont participé à 1 collecte, 21 à 2 collectes, 11 à 3 collectes et une seule personne est venue pour 4 prélèvements. Parmi ceux-ci, 41 donneurs étaient originaires de Gargas, 23 d'Apt et 22 de Saint-Saturnin-lès-Apt. »

Bilan des collectes

Alors qu'en 2019 les 6 collectes prévues par l'EFS ont eu lieu, seules 4 collectes ont été maintenues pour les 3 années suivantes

Années	Présentés	Prélevés	Premier don
2019	362	295	21
2020	174	157	8
2021	189	164	5
2022	179	157	7

Prochains prélèvements à la salle polyvalente de Gargas* : les mercredis 26 avril, 28 juin, 23 août, 18 octobre et 13 décembre

*sauf carence du corps médical

VOUS NOUS AVEZ DIT...

► Que de désinvolture!

Les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite sont malheureusement trop souvent occupées par des personnes valides.

Dire « en avoir pour seulement quelques minutes » masque le refus de devoir parcourir quelques mètres de plus, alors que ces « quelques » mètres sont beaucoup plus longs et compliqués pour une personne en situation d'handicap.

Notre village offre de nombreux parkings gratuits à proximité des lieux publics.

À ceux qui ont la chance de ne pas avoir une carte attribuant une place réservée: merci de vous garer ailleurs!

Notre maire, consciente de cet égoïsme et de ce manque de respect et l'ayant signalé à la Gendarmerie, s'est déplacée pour un constat. Votre sens du civisme suffirait, tout simplement...



► Colis de Noël

Je remercie tous ceux qui se sont occupés des Colis de Noël... Très bien composés, avec des produits locaux et de bonne qualité...

Vous avez été, cette année encore, très nombreux à dire votre plaisir. Nous félicitons les membres de l'action sociale.



► Il y aurait des loups par ici ?

Le Parc Naturel Régional du Luberon estime qu'une vingtaine de loups se seraient installés entre la montagne de Lure et les Monts de Vaucluse, et vous conseille tout simplement de rentrer la nuit vos animaux de compagnie. Le loup, espèce aussi craintive que discrète, n'attaque en effet l'homme que s'il se sent menacé ou s'il est pris au piège.



► **Je déplore l'état de l'espace contenant les bennes à ordures de mon quartier.** Sacs posés par terre déchirés, contenu versé au sol: j'ai dû nettoyer les lieux moi-même, la première semaine de janvier. Mauvais pour la réputation de la commune mais surtout déplorable pour les voisins car cela attire rats, chats sauvages etc.

Nous saluons le civisme de ce résident et en appelons une fois de plus à une certaine décence au nom de la salubrité, du respect des agents du SIRTOM et des administrés. La compétence du SIRTOM ne concerne pas le ramassage des ordures posées au sol mais bien de celles déposées dans les conteneurs: qu'on se le dise!

► **Notre labrador Bounty a été empoisonné au raticide** alors qu'il est toujours dans notre jardin clôturé... Nous sommes choqués. Cet acte est lâche et criminel.

Par chance, Bounty a été sauvé in extremis; nous lui souhaitons longue vie! En partageant l'indignation de ses maîtres, car les chiens sont des compagnons de vie affectueux et auxquels nous sommes très attachés, nous rappelons à tous que l'empoisonnement des animaux, qui est aussi - hélas - le geste de certains cambrioleurs, est passible d'une amende.

(Dans le cas d'un empoisonnement, l'article 655-1 du Code pénal punit le fait de donner volontairement et sans nécessité la mort à un animal domestique d'une peine d'amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive).



► Dans le précédent « De Vous à Nous » il y a eu des erreurs sur l'article de la fin d'année festive à l'école élémentaire

- C'est l'association « Les Loulous des Sources » qui a tout mis en œuvre pour organiser le repas festif à la suite de la fête de l'école.
- Nicolas Marin - et non l'association « Gargas en Fête » - nous a préparé sa traditionnelle paella.
- L'équipe de l'association « La farandole des Ogres » a tenu la buvette.
- La mise en place des tables et chaises sur la Place des Jardins, le service du repas, la musique et tout le reste a été géré par l'association « Les Loulous des Sources ».

(Lucie Guichard, secrétaire de l'association « Les Loulous des Sources »).

Mille regrets pour ces erreurs involontaires... et surtout mille mercis à nos associations pour leur belle implication.

Impulser avec l'intercommunalité

Refonte du jalonnement de l'itinéraire « OCRES À VÉLO »

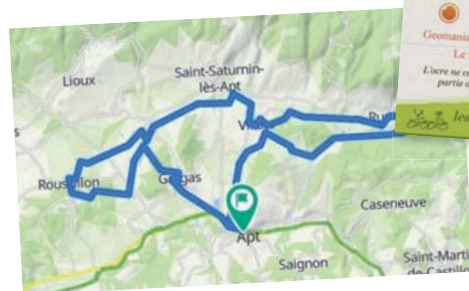


La mise à jour et la normalisation du jalonnement impliquant notamment la traversée de Gargas est en cours d'étude. Fréquenté chaque année par de nombreux touristes, l'itinéraire « Ogres à vélo » est en effet une boucle existante de 51 km qui a été créée en 2000.

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon assure la maîtrise d'ouvrage de la signalisation, dans le cadre de ses actions en faveur du développement du vélo-tourisme.

La refonte en cours est financée grâce au programme Espace Valléen Luberon-Lure (FNADT, Région et Département de Vaucluse) qui est géré par le Parc naturel régional du Luberon.

Une partie du tracé sera également utilisée dans le cadre d'un autre projet de la CCPAL pour le déploiement du vélo quotidien : l'axe structurant Apt-Gargas-St Saturnin-Villars. Le cabinet IRIS a commencé son étude et des visites vélo sur le terrain vont bientôt être réalisées avec les élus.



GRAN FONDO Luberon Pays d'Apt

Cet événement sportif cycliste couvrirait sur notre territoire environ 115km dont 1900 m de dénivelé.

Prévu le dimanche 1^{er} octobre, il sera organisé par l'agence Dénivelé Challenges, en charge depuis quelques années du Gran Fondo Mont Ventoux (4000 participants). Avec une participation payante, la course est chronométrée avec classement des compétiteurs. Une version non chronométrée sera ouverte sur 50 kms pour les « promeneurs ».

Le Pays d'Apt Luberon table sur 800 cyclistes pour la première année sur le territoire, et environ 2000 personnes sur 3 ans. Le circuit définitif traversant 18 communes dont Apt est à l'étude. Des stands avec produits du territoire pourraient jaloner le parcours.

Le tracé interne sera présenté pour validation à chaque agglomération par l'organisateur qui indiquera par la même le nombre minimal de bénévoles nécessaires à l'accueil et la sécurisation des carrefours.

Si vous souhaitez être bénévole, vous pouvez vous faire connaître auprès de votre mairie.



Une auto-école sociale, solidaire et itinérante

Située quartier « Les Fournigons » à Gargas, elle s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans résidant sur le territoire du Sud Vaucluse accompagnés par le service public de l'Emploi (Mission locale / Pôle Emploi / Cap Emploi) et/ou le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Elle propose une pédagogie et un coût (250 €) adaptés aux jeunes en grande difficulté. De plus, en vue de résoudre les problèmes de mobilité, l'auto-école est itinérante : le moniteur se rend sur la commune de l'élève afin de réaliser les leçons de conduite.

L'auto-école sociale et solidaire est financée majoritairement par l'État dans le cadre d'une action expérimentale d'une durée d'un an liée à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

D'autres financeurs se sont associés à ce financement, à savoir le Conseil Départemental de Vaucluse et les 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire du Sud Vaucluse (Communauté de communes Pays d'Apt Luberon / Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse / Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse / Communauté territoriale du Sud Luberon - COTELUB).

De plus, des fonds propres du Groupement d'Intérêt Public Mission locale du Luberon ont également été engagés dans cette action.

L'office de tourisme intercommunal, « hors les murs »

Dans un souci d'amélioration de l'action d'information et de communication à l'égard des habitants, touristes et visiteurs de passage, l'Office de Tourisme a fait le choix de mettre en place dans les communes du Pays d'Apt Luberon des Relais Tourisme, des présentoirs avec écran, dans le but de mettre à disposition toute la documentation de l'Office de Tourisme Intercommunal en libre-service dans des points stratégiques des villages ou dans des sites incontournables du Pays d'Apt Luberon.

➤ Où retrouver les Totems Relais Tourisme ?

- **Apt**: Cap Luberon, Maison du Fruit Confit, Proxi Carrefour, Aptois Hôtel**, Village Vacances ULFV - Castel Luberon***, Moby Base (durant la période estivale)
- **Buoux**: Café communal
- **Céreste**: Utile-supérette, Village de vacances VTF « Domaine du Grand Luberon »
- **Gargas**: Mairie
- **Lacoste**: Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon, bureau de Lacoste
- **Ménerbes**: Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon, bureau de Ménerbes
- **Roussillon**: Maison des Ogres***, Ôkhra
- **Rustrel**: Au Pierrot d'Antan - Boulangerie
- **Saignon**: Mairie
- **Saint-Saturnin-lès-Apt**: Mairie
- **Viens**: Mairie



Impulser avec l'intercommunalité

2024 : une échéance pour le compostage des déchets alimentaires

On estime que les déchets organiques représentent plus de 30% du poids de notre poubelle, soit presque 80 kg par an et par habitant.

En vue d'une économie circulaire de la matière organique, la loi prévoit qu'au 1^{er} janvier 2024, chaque usager dispose d'une solution de collecte ou traitement des biodéchets.

Pour cela, le SIRTOM a formé un Maître Composteur prêt à aider à la mise en place de composteurs collectifs et à donner toutes les informations nécessaires au bon usage de ces derniers.

Contact : contact@sirtom-apt.fr – 04 90 04 80 21



Expérimentation Territoire Chômeur de Longue Durée

Trois communes portent l'expérimentation : APT, GARGAS et SAINT-SATURNIN-LÈS-APT.

L'objectif est l'insertion socioprofessionnelle de personnes privées durablement d'emploi et volontaires.

Le Comité Local de l'Emploi assure la mise en œuvre sur le territoire, la coordination des missions de chaque acteur et l'évaluation du projet.

En décembre 2027, ce sont 400 personnes privées durablement d'emploi qui devraient en être sorties.

L'évolution

- > 11 juillet 2022 : accueil favorable du dossier de demande d'habilitation par le Conseil d'Administration du Fonds de l'ETCLD**
- > 12 juillet 2022 : validation de l'expérimentation par le Ministère du travail
- > 11 octobre 2022 : signature des conventions avec : l'État, l'ETCLD**, le département de Vaucluse, la CCPAL, le Pôle Emploi et l'association Zou Vaï
- > 17 octobre 2022 : ouverture de l'EBE* Zou Vaï.
- > 19 octobre 2022 : premiers contrats conventionnés : 28 personnes en CDI.

Actuellement, 60 personnes sont sorties de la privation d'emploi, dont 15 bénéficiaires du RSA. D'ici fin 2023 ce chiffre devrait doubler.

L'EBE* ZOU VAÏ

Zone des Moulins, le site principal de 1 000 m² a comme annexes le local du St-Pierre et les terrains mis à disposition par le partenaire Coallia.

Bénéficiant de 6 véhicules légers et 2 camions, les activités sont réparties entre le pôle agricole, le pôle créations/services et le pôle bâtiment/transition écologique.

Pêle-mêle on y trouve du maraîchage, la culture des fleurs, le sablage, le compost de proximité, le sur-cyclage, l'atelier bois, l'atelier tissu...

D'autres activités potentielles attendent des locaux, notamment le démantèlement des ouvrants, le recyclage des matériaux de construction ou encore la consigne du verre.

www.zouvai.fr

*EBE : Entreprise à But d'Emploi

** ETCLD : Expérimentation Territoire Chômeurs de Longue Durée



Paroles d'élue

Chères Gargassiennes et chers Gargassiens

Nous ressentons chez nos concitoyens la perte de confiance envers nos décideurs nationaux. Cette situation généralisée favorise l'individualisme et le repli sur soi et nous oblige, nous élus municipaux, à la prudence pour préserver notre qualité de vie tout en restant présents et attentionnés.

Les difficultés se multiplient face à une inflation inédite et croissante en matière d'énergie, de denrées alimentaires et de produits du quotidien. Les conséquences pour tous sont importantes au niveau de la santé, l'éducation, la sécurité.

Les élus que nous sommes sauront prendre leurs responsabilités : j'invite à la bienveillance dans le respect de tous.

Fidèles à notre programme malgré les diverses contraintes administratives ou financières, nous poursuivons notre action basée sur le bien vivre ensemble.

Conscients d'une carence en santé, nous avons mis un logement pour interne en relais de nos médecins et réfléchissons à d'autres solutions pour garder l'ensemble de nos praticiens.

La municipalité a abordé l'économie d'énergie sur le Marché de Noël avec les illuminations LED de Blachère (elles représentent 0,2% de la facture énergétique d'une commune), et pour 2023 : un programme d'éclairage public LED, la réalisation de travaux d'amélioration thermique dans divers bâtiments communaux, la consultation pour la rénovation de la salle communale du Chêne, l'itinéraire cyclable entre Gargas, Apt, St Saturnin et Villars.

Sont programmés le schéma directeur des eaux pluviales et la poursuite du programme de voirie.

Nous allons clôturer les comptes de l'exercice budgétaire 2022 et ouvrir le budget primitif de l'année 2023. Il nous faut être attentifs et vigilants face aux augmentations inévitables en matière de fonctionnement. Vous pouvez compter sur mon implication et celle de mon équipe pour adopter un budget ambitieux et rigoureux qui réponde aux besoins de la commune.

La mission que vous m'avez confiée est passionnante, pour une cause noble, celle de servir. Je reste à votre disposition, à votre écoute dans l'intérêt de tous.

Je vous souhaite un joyeux printemps.

Laurence LE ROY « S'unir pour l'avenir de Gargas »

Paroles d'élue.e.s

Nous Marie-Lyne Curnier, Thierry Armand de la liste « 2020 avec vous » et Pascal Bouxom de la liste « Une nouvelle équipe au service de Gargas » accordons notre espace de libre tribune à M. Pascal BERTHEMET élu de la liste « S'unir pour l'avenir de Gargas » ayant pris son indépendance afin qu'il puisse s'exprimer librement avec suffisamment de mots.

Chères Gargassiennes et chers Gargassiens,

En tout premier lieu je remercie les conseillers de l'opposition qui me permettent aujourd'hui d'avoir suffisamment d'espace pour pouvoir m'exprimer librement.

Il y a bientôt 3 ans j'ai été élu conseiller municipal sur la liste de Mme LE ROY liste majoritaire, quelques mois après j'ai quitté la majorité avec un autre élu qui aujourd'hui a démissionné du conseil municipal.

Nous avons quitté la majorité suite à quelques divergences d'opinions, néanmoins toujours membre du conseil et présent. Depuis d'autres élus de la majorité sont partis pour des raisons personnelles.

Parmi les élus restants aujourd'hui, nous constatons un taux d'absentéisme régulier et important au sein de la majorité lors des réunions du conseil.

Lors d'un conseil municipal du mois de décembre si l'opposition avait quitté cette réunion il n'y aurait pas eu de conseil municipal,

Où est cet esprit d'équipe revendiqué pendant la campagne électorale ?

Même le nom de la liste « S'unir pour l'avenir de Gargas » n'a aujourd'hui plus beaucoup de sens car l'union n'existe plus.

Pascal Berthemet